

Les Certificats de Qualification Paritaires de la Métallurgie (CQPM)

Des **besoins en qualification** ?

Quel que soit le métier concerné, **nous avons la solution** :
les qualifications professionnelles de la métallurgie.

Le monde du travail évolue, l'entreprise aussi.

Afin de réagir efficacement aux mutations que vivent les entreprises de la métallurgie, le dispositif des qualifications professionnelles de la métallurgie a été mis en place dès le 12 juin 1987.

Des qualifications 100% utiles

Les qualifications professionnelles de la métallurgie sont le moyen privilégié pour :

- Faciliter la **mobilité** et l'**adaptation** des salariés et des entreprises **aux évolutions technologiques et des organisations**.
- **Optimiser les capacités professionnelles** des salariés en lien avec les métiers des entreprises.
- **Répondre aux besoins en main-d'œuvre qualifiée**.

Elles conduisent à l'obtention d'un **certificat de qualification paritaire de la métallurgie (CQPM)**, c'est à dire d'un certificat attestant l'acquisition des **capacités professionnelles** nécessaires à l'exercice d'une activité, et vérifiées au travers d'épreuves de qualification professionnelle.

Les épreuves de qualifications se déroulent sous la responsabilité des unions territoriales des Industries et Métiers de la Métallurgie.

Une certification

Un jury de délibération, composé des partenaires sociaux, déclare l'admissibilité des candidats à l'issue des épreuves de qualification. Les certificats de qualifications paritaires de la métallurgie (CQPM) sont délivrés par la **Commission paritaire nationale de l'emploi de la métallurgie**.

Les certificats de qualifications paritaires de la métallurgie sont **classés à des niveaux définis paritairement et pris en compte dans les conventions collectives de la métallurgie**.

Pour qui ?

Les qualifications professionnelles de la métallurgie sont ouvertes à diverses catégories de personnes :

1. Salariés en formation* :

- Plan de formation
- Congé individuel de formation

2. Intérimaires et Intérimaires « détachés » dans la métallurgie dans le cadre d'un contrat de qualification jeune

3. Demandeurs d'emploi :

- Stages conventionnés par l'Etat et/ou la Région*

*Les salariés en formation dans une entreprise hors métallurgie peuvent préparer les CQPM homologués « technicien de la qualité », « conducteur de système de production automatisée » et technicien d'études assistées par ordinateur ». Il en est de même des demandeurs d'emploi en stage conventionné par l'Etat et/ou la Région.

Quelques exemples de qualifications professionnelles :

- Technicien de la qualité
- Conducteur de systèmes de production automatisée.
- Soudeur
- Technicien des méthodes d'industrialisation et de gestion de la production
- Assistant technico-commercial industriel
- Assembleur monteur de systèmes mécanisés
- Monteur assembleur en équipements électroniques
- Techniciens d'études assistées par ordinateur
- Assistant (e) en sécurité et en environnement
- Technicien de maintenance « réseaux »
- Opérateur en tôlerie industrielle

Des qualifications sur mesure

...de l'opérateur au chef de projet.

Proposées par les **entreprises de la métallurgie**, les qualifications professionnelles de la métallurgie sont créées par la **Commission paritaire nationale de l'emploi de la métallurgie**.

Les qualifications professionnelles de la métallurgie sont régulièrement **réactualisées, en fonction de l'évolution des technologies et des organisations**.